

CHATEAU SUR EPTÉ
Les Bordeaux de St Clair

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le 24 mars à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Etaient présents :

Mrs Martial RAGEL, Gilles TOUTAIN adjoints.

Mmes Corinne COULIBALY, Virginie DELAFOSSE CUDORGE, Laurence THIERRY, Stéphanie THESE conseillères.

Mrs Patrick GARCES, Didier LETANG, conseillers.

Était absent :

Gille LECOMTE (donne pouvoir à Gilles TOUTAIN), Virginie PROVIN (donne pouvoir à Stéphanie THESE), Steve HAMELIN

Laurence THIERRY a été élue secrétaire de séance.

Signature du registre par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

Nous passons à l'ordre du jour :

Madame le Maire donne la parole à M. Patrick GARCES en charge des budgets

Budget commune :

Vote du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget de la commune de l'exercice 2022 celui-ci étant identique au compte administratif 2022.

Pour : 11 voix

Vote du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la commune de l'exercice 2022 présenté par M. Patrick GARCES (Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEFICIT ou DEPENSES	EXCEDENT ou RECETTES	DEFICIT ou DEPENSES	EXCEDENT ou RECETTES	DEFICIT ou DEPENSES	EXCEDENT ou RECETTES
Résultats reportés		110 603.19	6 795.05 €	0,00 €	6795.05 €	110 603.19 €
Opérations de l'exercice	481 543.14 €	518 973.19 €	693 223 .56 €	421 688.74 €	1 174 766.70 €	940 661.93 €
TOTAUX	481 543.14 €	629 576.38 €	700 018.61 €	421 688.74 €	1 181 561.75 €	1 051 265.12 €
Résultats de clôture		148 033.24 €	278 329.87 €	0,00 €	278 329.87 €	148 033.24 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	31 792.00 €	46 490.18 €	31 792.00 €	46 490.18 €
RESULTATS DEFINITIFS		148 033.24 €	263 631.69 €	0,00 €	115 598.45 €	0.00 €

Il en ressort :

Un excédent de **148 033.24 €** en fonctionnement

Un déficit de **278 329.87 €** en investissement

Soit un déficit réel de **115 598.45 €**

Décide d'affecter :

Au compte 001 : **278 329.87 €** pour financer l'investissement

Au compte 002 : **148 033.24 €** pour financer le fonctionnement

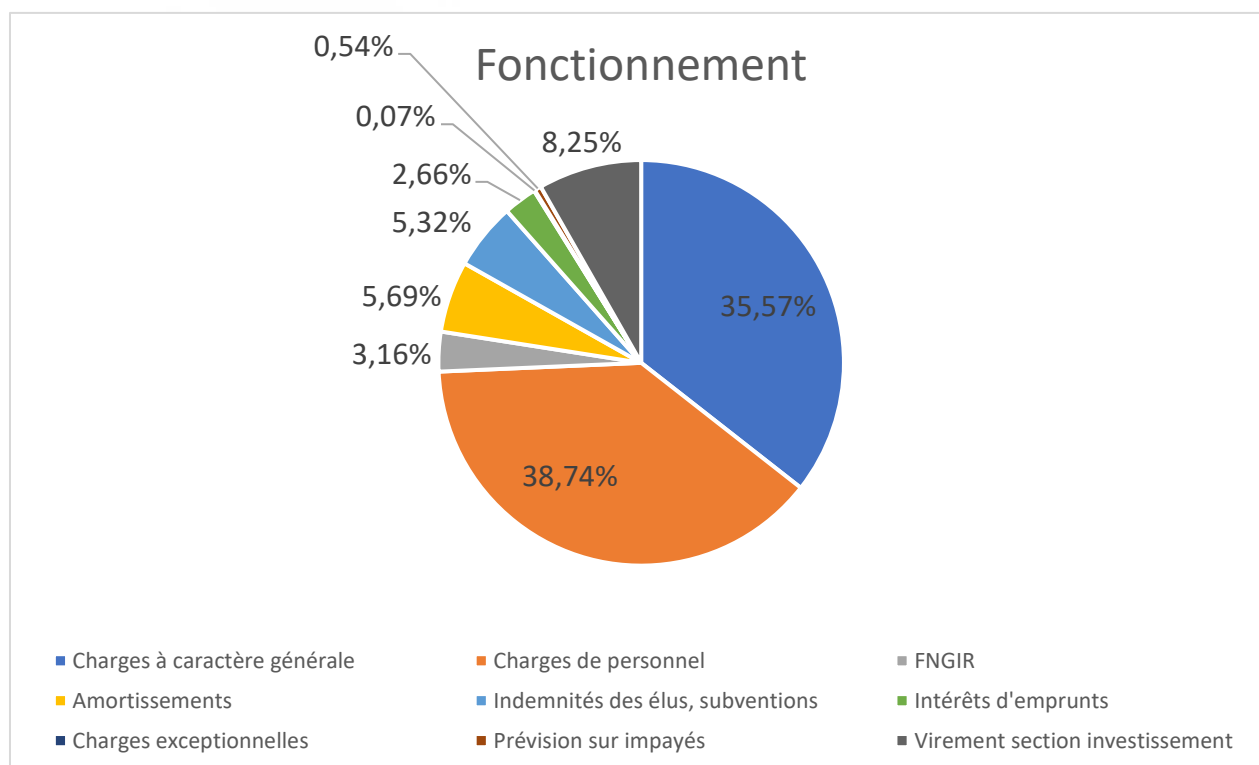
Pour : 10 voix

Vote du budget primitif 2023

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune de l'exercice 2023, équilibré en dépenses et en recettes :

- **Fonctionnement** **703 052.24 €**
- **Investissement** **377 177.08 €**

Pour : 11 voix



Vote des taux d'imposition 2023

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal vote les taxes locales comme suit :

Taxes	Taux votés %	Bases d'imposition Prévisionnelles 2023	Produits correspondants
foncière (bâti) FB	44.11	351 300	154 958
foncière (non bâti) FNB	41.37	24 600	10 177
Taxe d'habitation (TH)	12.89	21 793	2 809
		Produit fiscal attendu	167 944

Pour : 11 voix

Les bases des valeurs locatives ont fortement augmenté cette année. C'est pourquoi, les membres du Conseil Municipal n'ont pas souhaité augmenter les taxes locales (12.89).

La nouvelle taxe d'habitation concerne uniquement les résidences secondaires et les logements vacants. Le Conseil a décidé de reprendre le taux fixé en 2019.

Vote des subventions 2023

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'allouer des subventions aux associations Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'allouer des subventions aux associations suivantes :

- Association Combattants Guerre Saint Clair	300 €
- Union Cant Sapeurs-Pompiers Ecos	100 €
- Ecole de jeunes sapeurs-pompiers Ecos	100 €
- Jeunes diplômés (Bac 50 € - Brevet des collèges 40 €)	325 €
- Héritage historique	200 €
- BTP – CFA	75 €
- Animaux du 27	100 €
- La Compagnie du Silence	200 €
- L'Entente Gisorsienne	100 €
- Comice agricole d'Ecos	100 €

Pour : 11 voix

Délibération : Emprunt pour le financement de l'extension de la maison de santé

Le Conseil Municipal de la Commune de Château sur Epte, décide de contracter un prêt afin de financer l'extension de la Maison de Santé de l'Epte selon les caractéristiques suivantes :

- Prêt Caisse d'Epargne de Normandie :
 - Capital emprunté 224 000 €
 - Durée du remboursement 10 ans
 - Périodicité Trimestrielle
 - Mode d'amortissement Progressif échéances constantes
 - Au taux fixe de 4.54 %
 - Commission d'engagement 225 €
 - Frais de dossier Exonération

Mme Nathalie CAILLAUD, Maire est autorisée à signer le contrat relatif à cet emprunt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

La Commune de Château sur Epte décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Pour : 10 voix

Abstention : 1 voix (Patrick GARCES)

Délibération : Aides à l'inscription aux transports scolaires

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les membres du Conseil Communautaire, qui s'est tenu le 23 mars, ont approuvé l'augmentation des coûts des inscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2023/2024. La Région ne finançant plus aucun transport du midi, la charge en revient entièrement à la Communauté de Communes. L'année dernière la Communauté de communes avait pris à sa charge l'augmentation du prix des transports scolaires appliqués par la Région. Avec ce surcoût, elle ne peut donc plus supporter cette compensation. Pour information, le prix de l'inscription pour le collège passe de 85 € à 130 € et pour le lycée de 100 € à 130 €.

Vu le contexte d'inflation pour les familles, Madame le Maire préconise d'aider les parents à financer les inscriptions aux transports scolaires à hauteur de 30 € par enfant pour la rentrée 2023/2024 pour les enfants se rendant au collège ou au lycée de Gisors. Cette aide sera attribuée aux enfants résidants sur la commune sur présentation d'une inscription aux transports scolaires et d'un RIB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de financer l'inscription aux transports scolaires à hauteur de 30 € par enfants pour la rentrée 2023/2024 pour les enfants se rendant au collège ou au lycée de Gisors.

Pour : 11 voix

Budget eau :

Vote du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget de l'eau de l'exercice 2022 celui-ci étant identique au compte administratif 2022.

Pour : 11 voix

Vote du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget de l'Eau de l'exercice 2022 présenté par M. Patrick GARCES (Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote)

Résultats 2022	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62 807.97	68 782.18
Investissement	00	4 020.63

Il en ressort :

Un excédent de **113 196.25 €** en fonctionnement

Un excédent de **40 627.90 €** en investissement

Soit un excédent réel de **153 824.15 €**

Décide d'affecter :

Au compte 001 : **40 627.90 €** pour financer l'investissement

Au compte 002 : **113 196.25 €** pour financer le fonctionnement

Pour : 10 voix

Vote du budget primitif 2023

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune de l'exercice 2023, équilibré en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement	181 546.25 €
- Investissement	55 000.00 €

Pour : 11 voix

Délibération : Réfections des canalisations d'eau potable rue du Monument

Lors de la réunion du 24 novembre 2022, les techniciens de l'entreprise Suez ont dressé un compte rendu du réseau d'eau de la commune.

Il a été stipulé que des fuites récurrentes dans la rue du Monument devenaient préoccupantes et qu'il faudrait envisager le remplacement des canalisations vétustes qui traversent toutes les propriétés privées du côté impair de la rue du Monument.

Des devis ont été demandés et les entreprises retenues sont :

- ABC-TP : 41 700 € HT soit 50 040 € TTC
- Suez : 4 110.77 € HT soit 4 932.92 € TTC

Soit un total de 45 810.77 € HT soit 54 972.92 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à :

- signer tous les documents se rapportant aux travaux de réfection des canalisations d'eau potable rue du Monument
- prévoir au budget eau 2023 les crédits nécessaires à cette opération (dépense d'investissement compte 21531)

Pour : 11 voix

Divers

Gilles Toutain fait un point sur l'électricité. Pour le moment, il n'a pas été constaté de fortes augmentations mais il faut rester très vigilant. L'extinction de l'éclairage la nuit a fait baisser la consommation de 50 % et de 40 % du montant des factures.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un repas intergénérationnel a été organisé à la cantine entre les enfants de l'école et une dizaine de nos seniors. Tout le monde était ravi de ce partage. Cette expérience sera renouvelée.

Madame le Maire a assisté au dernier Conseil Communautaire où il a été annoncé de nombreuses augmentations notamment au niveau des transports scolaires, des accueils de loisirs, des tarifs de piscine, du portage de repas à domicile, du prix des sorties organisées par l'Adotek...

La production Embankment a remercié de l'aide apportée pour le tournage du film à St Clair sur Epte.

La séance est levée à 22h30